

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 27 OCTOBRE 2023

L'AN 2023, le 27 OCTOBRE, les membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au siège de l'Opal, 1 Place Jacques de Troyes, à Laon.

Etaient présents : MM. GRZEZICZAK, Président, RAMPENBERG, Vice-Président.
MM. DELHAYE et EUGENE, Mme DIVE, MM. GERVOIS et LEBEAU, Mme LETOT-DURANDE,
MM. LIEZ et LINIER, Mmes MARICOT, M'SAKNI et PASSEMART, M. PERROU, Mmes PLATRIER, et
VARLET-CHENOT, M. VERDEZ, Mme VIOLET, Administrateurs.

M. ROYER, Directeur Départemental des Territoires, représentant M. le Préfet.

Pouvoirs : Mme BODIOT, Administrateur, à M. VERDEZ
M. CREMONT, Administrateur, à M. GRZEZICZAK
Mme FRICHET, Administrateur, à M. GRZEZICZAK
M. LEFEVRE, Administrateur, à M. DELHAYE
M. MUZART, Administrateur, à M. RAMPENBERG
Mme RIBEIRO, Administrateur, à M. RAMPENBERG.

Excusés : MM. BESANÇON et LE NY, Administrateurs.
M. KALLEL, Secrétaire du CSE de l'Opal.
M. MONFORT, Commissaire aux Comptes.

Absent : M. THUREAU, Administrateur.

Assistés de : MM. MEGE, Directeur Général, EUZEN, Directeur Général Adjoint.
Mme PLANCKAERT, MM. BASSET, ROBERT et SIMONNOT, Directeurs de Service.
Mme PESCE, Chargée des Politiques Locales.

La séance est ouverte à 8 h 30.

ORDRE DU JOUR

AUTORISATION D'EMPRUNTS - DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM

Conformément à l'article R*421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation, le Bureau peut recevoir du Conseil d'Administration délégation pour autoriser les emprunts et décider des orientations générales en matière de placement de fonds appartenant à l'Office, des opérations utiles à la gestion de la dette et des opérations de gestion de trésorerie.

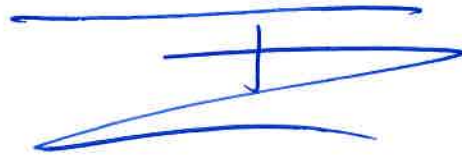
Toutefois, lorsque le Bureau autorise la souscription des emprunts nécessaires à la réalisation d'une opération, les conditions et caractéristiques financières desdits emprunts ne sont pas définitivement connues.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration d'autoriser le Directeur Général par Intérim à contracter les emprunts correspondants dans la limite du plan de financement arrêté par le Bureau.

A l'appui des informations complémentaires fournies, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants, donne son accord à la proposition ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.



Acte à classer**CA-3964**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-11-08T11-29-59.03 (MI248687593)

Identifiant unique de l'acte : 002-423119395-20231027-CA-3964-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Autorisation d'emprunts - Délégations du Conseil d'Administration
au Directeur Général par intérim

Date de décision : 27/10/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [N. 3964 - AUTORISATION
D'EMPRUNTS - DELEGATION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION AU DG
PAR INTERIM.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 08/11/23 à 11:29

Par [HERMI Farida](#)

Transmis

Date 08/11/23 à 11:29

Par [HERMI Farida](#)

Accusé de réception

Date 08/11/23 à 11:35